


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-03 :
Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 janvier à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-03 : Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au budget 2024	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2025 (25%)
20 – Immobilisations incorporelles	60 000 €	15 000 €
21 – Immobilisation corporelles	165 725.70 €	41 431 €

- Autorise le Maire Décision approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Fait à Ambleville, le 03/01/2025

Le Maire,


Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

